

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
9 avril 2015

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 157

présenté par  
M. Demilly, M. Jégo, M. de Courson et M. Tuaiwa

-----  
**ARTICLE 48**

Compléter l'alinéa 21 par les mots :

« , lequel prévoit la consultation des secteurs professionnels concernés. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La révision de la stratégie bas-carbone doit se faire en concertation avec les secteurs qui mettront en œuvre sur le terrain cette stratégie.